Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120223-2012_B060-DE
Date de télétransmission : 28/02/2012
Date de réception préfecture : 28/02/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B060

OBJET : Affaires juridiques et commande publique -Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'élargissement du Pont des Trois Frères situé sur la commune de Fuveau (n°11M063)

Le 23 février 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DAGORNE Robert – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :
BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
NNO/MBA/ASZ

03_2_05

BUREAU DU 23 FEVRIER 2012

Rapporteur : Gérard Bramoullé
Co-rapporteur : Robert Dagorne

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'élargissement du Pont des Trois Frères situé sur la commune de Fuveau (n°11M063)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de entrées de Ville de la Commune de Fuveau, la Communauté du Pays d'Aix souhaite élargir la chaussée au niveau du Pont des Trois Frères, situé à l'intersection de la RD46 et de la RD56e.
Le présent rapport a donc pour objet d'autoriser la signature du marché relatif à la réalisation de travaux d'élargissement du Pont des Trois Frères situé rue du Chanoine Moisant sur la commune de Fuveau.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau, notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 10 février 2012.

Objet du marché :
Dans le cadre de l'aménagement des entrées de Ville de la Commune de Fuveau, la Communauté du Pays d'Aix souhaite élargir la chaussée au niveau du Pont des Trois Frères, situé à l'intersection de la RD46 et de la RD56e. L'ouvrage porte sur la rue du Chanoine M.J MOISAN à Fuveau.

L'ouvrage existant est un ouvrage en maçonnerie à 2 voûtes principales et une petite voûte secondaire.

Afin d'élargir la chaussée, le projet consiste à rapporter une dalle générale en béton armé encastrée sur micropieux. L'objectif est de créer un ouvrage indépendant car l'inspection détaillée menée il y a deux ans a montré que le pont des Trois Frères est en très mauvais état (décollement de bandeau, fractures, déjointoiements, lacunes, éclatements...).

L'ouvrage existant sera toutefois conservé, moyennant quelques réparations, pour sa valeur architecturale et son intégration dans l'environnement.

Le présent rapport a donc pour objet d'autoriser la signature du marché relatif à la réalisation de travaux d'élargissement du Pont des 3 frères situé sur la commune de Fuveau.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le présent marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Durée du marché : Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Les travaux débuteront à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de démarrage des travaux.
Le titulaire du marché bénéficie d'un délai de 44 semaines calendaires pour réaliser les travaux, y compris la période de préparation d'une durée de 4 semaines calendaires comprise dans le délai global du chantier.

Estimation du marché :
Le marché est estimé à 635 000 € HT.

Montant et prix du marché : Le montant exact du marché sera obtenu par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées et forfaitaires quelles que soient les quantités mises en œuvre.

Les prix sont fermes et actualisables.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence adressé le 4 octobre 2011 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- JOUE	le 7 octobre 2011 ;
- BOAMP	le 6 octobre 2011 ;
- LA MARSEILLAISE	le 6 octobre 2011 ;
- TPBM	le 12 octobre 2011 ;
- et sur le profil acheteur	le 4 octobre 2011.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
2 – Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février 2012 a décidé d'attribuer le marché n°11M063 à la société **RAZEL** pour un montant indicatif de **528 174,40 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées et forfaitaires quelles que soient les quantités mises en œuvre.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M063 relatif à l'élargissement du Pont des trois frères situé sur la commune de Fuveau, attribué à la Société **RAZEL** pour un montant indicatif de **528 174,40 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées et forfaitaires quelles que soient les quantités mises en œuvre.

- DIRE que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction 824, Nature 21712.

2012_B060

OBJET : Affaires juridiques et commande publique -Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'élargissement du Pont des Trois Frères situé sur la commune de Fuveau (n°11M063)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

27 FEV. 2012